

Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 7 AVRIL 2020, À 20h00, PAR VOIE VIDÉOCONFÉRENCE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-CLAUDE CHOUINARD, MAIRESSE.

Sont présents à cette vidéoconférence :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Monsieur Sylvain Laganière	conseiller numéro	2
Monsieur Normand Provencher	conseiller numéro	3
Madame Laurence-Andrée Lavigne	conseillère numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Assiste également à la séance, par voie vidéoconférence : Julie Paris directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absent à la séance par voie vidéoconférence : Monsieur Christian Daigle conseiller numéro 4.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos et par voie de vidéoconférence
3. Avis de motion règlement n°61-2020 modifiant le règlement 59-2019 intitulé règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxe 2020 et les conditions de perception
4. Dépôt du règlement n°61-2020 modifiant le règlement 59-2019 intitulé règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxe 2020 et les conditions de perception.
5. Ouverture des soumissions- Réfection de la chaussée route du 2^e rang
6. Levée de la séance

216-04-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

217-04-20

SÉANCE À HUIS CLOS ET PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT QU'EN vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil de toute municipalité est autorisé à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance ainsi que celles durant la validité de l'arrêté ministériel émis le 15 mars 2020 soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et prendre part, délibérer et voter aux séances par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Manon Lambert appuyé et résolu unanimement

QUE le conseil accepte que la présente séance et celles durant la validité de l'arrêté ministériel émis le 15 mars 2020 soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 61-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2019 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DE LA TAXATION 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Monsieur Jean Goulet conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Monsieur Jean Goulet, conseiller explique que le règlement aura pour objet de modifier le règlement 59-2019 pour modifier l'article concernant le taux d'intérêt sur arrérages. Le taux d'intérêt est suspendu et fixé à 0% jusqu'au 20 mai 2020.

Monsieur Jean Goulet conseiller explique également que cette disposition pourra être prolongée.

DÉPÔT DU RÈGLEMENT 61-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2019 INTITULÉ RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS DE LA TAXATION 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.

Dépôt du projet de règlement 61-2020 modifiant le règlement 59-2019 intitulé règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts et pénalités de la taxation 2020 et les conditions de perception. Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, Monsieur Normand Provencher conseiller dépose en cette séance extraordinaire du 7 avril 2020.

218-04-20

OUVERTURE DES SOUMISSIONS- RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ROUTE DU 2^E RANG

Il est proposé par Madame Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de fixer la date d'ouverture des soumissions pour la réfection de la chaussée route du 2^e rang le 29 avril 2020 à 10h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

219-04-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse suppléante

Julie Paris
Directrice générale et secrétaire-
trésorière